



Demission FPH et indemnisation CP

Par **Maman_oursinette**, le **05/07/2021** à **05:33**

Bonjour,

actuellement en congé maternité jusqu'au 13 octobre, je souhaite démissionner de mon poste d'infirmière titulaire FPH, pour partir en libérale au 11 octobre. Je ne peux donc pas prendre mes congés payés puisque je ne reprendrais pas mes fonctions au seins de mon service. Pourrais-je donc me les faire indemniser ?

Par **P.M.**, le **05/07/2021** à **09:39**

Bonjour,

Même si la Cour de Justice de l'Union Européenne est d'un avis contraire, il y a un risque que les congés soient perdus, s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...